

---

[AAP : France 2030 Première usine](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

---

Deadline

15 décembre 2026

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

19 janvier 2022 au 15 décembre 2026

## **Appel à projets France 2030 : « Première Usine »**

Le Gouvernement a mis en place une politique ambitieuse de soutien à l'innovation, en particulier à destination des acteurs émergents. Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, l'appel à projets « Première usine » vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME /ETI innovantes.

- APPELS À PROJETS
- [Industrie](#)

- 
- **Date** 19 janvier 2022 au 15 décembre 2026 de 12H à 12H

[Déposer son projet](#)

## Documents à télécharger

- [Cahier des charges](#)
- [Dossier de candidature - premier dépôt](#)

*Sous réserve de la publication du cahier des charges au Journal Officiel*

## Projets attendus

Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.

Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros.

L'aide sera apportée sous forme de subventions et d'avances récupérables, réparties selon un ratio de 60 % de subventions et 40 % d'avances récupérables.

## Porteurs de projet

Dans le cas général, le projet est porté par une entreprise unique, au statut de PME, immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier.

Par exception, le porteur de projet peut être une entreprise au statut d'ETI, lorsque celle-ci présente des caractéristiques d'innovation et d'hypercroissance.

Par ailleurs, le projet peut être porté par une structure ad hoc, dès lors qu'il s'agit du développement de capacités industrielles mutualisées pour une ou des start-ups et PME.

## Dépôt des candidatures

- Date limite de dépôt : 15 décembre 2026 à 12h (midi). Trois relèves intermédiaires auront lieu chaque année en avril, septembre et décembre.

En 2022, ces dernières seront les 5 avril, 13 septembre et 13 décembre.

- Le dépôt des dossiers de candidature se fait en deux temps. A la date de relève, il est demandé au porteur de fournir uniquement les pièces du dossier de candidature allégé (premier dépôt). Si le porteur passe les premières étapes du processus de sélection, il lui sera demandé dans un second temps de fournir les documents du dossier complet (second dépôt). Les dossiers de candidature sont à déposer exclusivement en ligne sur l'extranet des projets innovants collaboratifs.

---

Postulez aux 5 avril, 13 septembre et 13 décembre 2022. Le détail des dates pour les années à venir est présenté dans le cahier des charges.

Pour toutes questions relatives au dépôt du dossier sur la plateforme, Bpifrance peut être contacté directement : [aap-france2030@bpifrance.fr](mailto:aap-france2030@bpifrance.fr)

[BPI FRANCE](#)

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Hauts-de-France](#)